Seizième Année.— N° 2635 Un numéro : 10 Centimes Samedi 5 Août 1871.

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois 10 f.
Six mois 19
Un an 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois 11
Six mois 22
Un an 44

Annonces : 15 centimes la ligne
Réclames : 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1. ... A LILLE, chez M. Beghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 4 AOUT 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

Les correspondances parlementaires nous entretiennent aujourd'hui d'une nouvelle proposition du centre gauche, qui, en modifiant le caractère du Pouvoir exécutif, opérerait une sorte de révolution dans notre régime politique actuel. Le *Siècle* résume assez bien l'ensemble des on dit, en les exposant de la manière suivante :

« Le centre gauche a tenu mardi soir, une importante réunion. Il s'agissait d'examiner la question de la prorogation des pouvoirs de M. Thiers. Un projet, préparé par la Commission que le centre gauche a nommée à cet effet a été lu; il se compose de cinq articles dont, à défaut des termes mêmes, nous pouvons donner la substance :

» Art. 1er. M. Thiers est nommé président de la République française.

» Art. 2. La durée des pouvoirs conférés à M. Thiers, est fixée à trois ans.

» Art. 3. Le président de la République française désignera le vice-président appelé à le remplacer en cas de besoin.

» Art. 4. Il sera nommé un président du Conseil des ministres, responsable de ses actes par devant l'Assemblée.

» L'article 5, qui traite du droit de dissolution de l'Assemblée, n'a pas encore été définitivement adopté. Une vive discussion s'est engagée, en effet, sur la question de savoir si ce droit appartiendrait à l'Assemblée ou au Président de la République. La question sera certainement tranchée aujourd'hui.

» La proposition de prorogation des pouvoirs de M. Thiers, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, moins une voix, après quelques courtes observations de divers orateurs, notamment de MM. Bacart, Rivet, Léon de Malleville, Lenoël et le duc de Marmier.

» Le centre gauche, qui est le résultat de la fusion des réunions Rampont et Cordier, compte environ 190 membres. »

Il n'est pas probable que la majorité de l'Assemblée se prête à une telle combinaison.

Le *Journal des Débats*, dans une correspondance qui lui est adressée, croyons-nous, de Versailles, par M. St-Marc Girardin, dément une réponse attribuée au Président du conseil et dans laquelle M. Thiers aurait dit: Je suis avec la gauche. Voici, selon l'honorable correspondant le sens des paroles que le chef du pouvoir exécutif aurait dites à l'occasion d'une entrevue entre lui et des délégués de la droite :

« Les délégués de la droite avaient annoncé au président du conseil qu'un parti de gouvernement était constitué et qu'il se mettait à ses ordres. « — C'est moi, monsieur, qui suis aux vôtres », a répondu M. le chef du pouvoir exécutif. Si tel n'est pas le texte, tel est au moins le sens des paroles échangées dans cet entretien. Il n'a pas été peut-être fort concluant, mais vous voyez qu'il est loin d'avoir eu le sens qu'on lui attribue. M. Thiers ne paraissait pas croire que la gauche pure et extrême eût derrière elle plus de 80 voix, c'est-à-dire celles qui venaient de voter avec M. Gambetta sur les pétitions des évêques. Vous comprenez que ce n'est pas après avoir émis une pareille opinion sur la gauche, qu'il a pu ajouter: « Je suis avec elle. » De fait, il n'est pas avec elle; et la preuve c'est qu'ils ne se querellent jamais. Les froissements ne surviennent que lorsqu'on a des points de contact fréquents et lorsqu'on se rencontre souvent sur un terrain commun. »

Le *Salut public* de Lyon, publie une lettre d'un *vieux diplomate*, qui nous prédit encore la guerre civile, qui constate l'effacement de presque tous les partis, et qui annonce que la lutte se simplifiera bientôt entre le comte de Chambord, représentant l'Europe conservatrice, la France qui veut vivre, et Gambetta, personnification de la Révolution.

Nous reproduisons ces curieux passages de la lettre du *vieux diplomate* :

Il n'y a plus en présence que deux partis. Ah ! je vais bien vous étonner, vous faire rire et hausser les épaules; oui, monsieur, il n'y en a que deux. Ce ne sont plus seulement des partis, ce sont des principes. — Vous n'avez vraiment pas l'air de vous en douter, — c'est le principe socialiste et le principe monarchique, c'est Gambetta et c'est Chambord. Vous ouvrez de grands yeux : Quoi ! ce chauvin ! quoi ! cette société ! Eh ! oui, — eux, vous dis-je, eux deux et pas une autre, car ils ont le grand, le redoutable avantage de représenter les deux seules idées autour desquelles tourne votre société française.

Entendez-moi bien : vous n'êtes encore qu'au début de la crise qui va tuer ou régénérer votre pays; vous croyez avoir vu quelque chose et vous n'avez rien vu, — il vous faut encore deux choses pour goûter le repos que vous souhaitez si vivement; il vous faut une autre guerre civile et une autre guerre étrangère, et vous les aurez.

Le triumvirat Gambetta-Chanzy-Faidherbe aura son coup d'État avec ce double programme :

République au-dedans,
Revanche au-dehors,

Et il vous rejettera dans la Commune, en haine de la monarchie, il achèvera de vous ruiner pour vous éviter le paiement des trois derniers milliards.

Voilà pour vos radicaux.

Reste Henri V. Vous avez pensé comme tout le monde qu'il s'était brûlé ... comme du même coup, le coup du manifeste ; détrompez-vous ....

M. Gambetta sait bien qu'il joue une partie où la tête sert d'enjeu; il est donc bien l'instrument qu'il faut à ce grand parti de la République, de la Commune, de la revanche, des décavés, des partageux, des chauvins, ... pillards et joueurs qui s'impatientent une heure pour son triomphe; il est donc bien le chef du clan qui lève l'étendard de la révolution : ce sera complet, Gambetta contre Chambord !

Ma conclusion est celle-ci : Tous les partis seront, avant peu, résumés et confondus en deux :

Le parti qui voudra que la France existe
Et
Le parti qui voudra la rayer du nombre des nations.

Un télégramme d'Alger, du 2 août, dit que l'on a enfin des nouvelles de Bou Mezrag, chef de l'insurrection; il est dans le Hodna.

Tous les insurgés de Medjana, ainsi que le pays et la famille de Mokrani, se sont rendus. L'insurrection expire ainsi dans son foyer principal. On espère maintenant voir, dans peu de jours, la fin de la révolte.

M. MAGNIN

On lit dans *Paris-Journal* :

Rien ne serait de trop, dans le feu d'artifice d'épithètes de madame de Sévigné annonçant le mariage de la grande Mademoiselle, pour proclamer que M. Magnin reste tranquillement député, après comme avant le rapport de M. de Saint-Victor sur les marchés aveugles, sur les marchés grotesques, sur les marchés frauduleux, conclus sous son ministère par le gouvernement de la défense nationale.

Les amis de M. Magnin ont une singulière façon de défendre à ce sujet leur ami, l'ex-ministre du commerce sous le gouvernement de la défense nationale :

— Personne, disent-ils, n'accuse la probité de M. Magnin. Partant de là, ils imitent les avocats qui plaident l'imbécillité de leurs clients pour obtenir des circonstances atténuantes. [illegible] mon client n'était pas responsable, disent-ils.

Nous admettons parfaitement, quand même, l'honorabilité de M. Magnin.

Mais, que l'ex-ministre, sous le ministère duquel les marchés [illegible], les marchés Frear, les marchés Bauvier, Costar et Cie ont fait les merveilles que l'on sait, reste à son poste de député, mettant ses lumières au service du pays, travaillant à mettre de l'ordre dans les finances de la patrie, cela paraît une rareté incroyable, même dans un temps aussi fertile en miracles d'insanité, que le nôtre.

Un hommage mérité

A propos d'un service célébré pour le frère Néthelme, tué au Bourget, la *Gazette des Hôpitaux* rend aux frères de la doctrine chrétienne un témoignage que nous nous empressons de recueillir :

« Nous confessons avoir longtemps partagé les préventions des gens du monde contre les frères de la doctrine chrétienne; nous ne les connaissions pas. Maintenant que nous les avons vu à l'œuvre, tant dans nos ambulances, de la presse, que sur le champ de bataille, nous nous faisons un devoir de leur rendre la justice qui leur est due et de déclarer hautement que ce sont des hommes de cœur, qui savent joindre la modestie au courage et à l'abnégation. On peut combattre les doctrines qu'ils présentent, attaquer, avec plus ou moins de raison, leur institution, mais on devra, en tant que citoyens, leur accorder l'estime qu'ils ont noblement conquise en relevant nos blessés sous le feu de l'ennemi, ou en leur prodiguant les soins les plus dévoués dans les hôpitaux et dans les ambulances.

» Lundi dernier, l'église Saint-Sulpice était remplie par une foule recueillie, qui avait voulu rendre les derniers devoirs à l'un de ces brancardiers ou infirmiers improvisés, le frère Néthelme Biffie, frappé mortellement au moment où il relevait des blessés sur le champ de bataille du Bourget. Un grand nombre de médecins et d'administrateurs des ambulances de la Presse assistaient à la cérémonie; la Société internationale, l'autorité militaire, la municipalité, y avaient aussi des représentants. Des frères, des ecclésiastiques, des enfants des écoles, des malades ou des blessés convalescents, enfin, des personnes de toutes les classes se pressaient autour du cercueil et avaient voulu rendre hommage au dévouement du frère Néthelme et au corps auquel il appartient. C'est une heureuse idée d'avoir donné une solennité vraiment touchante aux funérailles de l'humble martyr de la charité. »

LETTRES DE PARIS

Paris, 2 août 1871.

La séance d'hier, à l'Assemblée, nous a encore montré cette majorité compacte et inébranlable de 430 voix, qui résiste tout à la fois à M. Thiers, aux ministres et à toutes les fractions de la gauche. Il ne faut pas perdre ce fait de vue, puisqu'il constate une forte discipline dans la majorité et un parti pris qui peut amener, d'un moment à l'autre, de graves incidents. M. Thiers, dans les nombreuses et importantes questions sur lesquelles il se trouve en dissidence avec la majorité, s'est placé, jusqu'à ce jour, derrière les ministres, comme vous l'avez vu, hier, pour M. Lambrecht, ce qui est absolument en contradiction avec le système constitutionnel où ce sont des ministres qui couvrent le chef de l'Etat. Mais M. Thiers ne pourra toujours jouer ce jeu et recevoir impunément des échecs sur le dos des ministres; il arrivera un jour, qui n'est peut-être pas loin, où il sera forcé d'intervenir en personne dans les débats de l'Assemblée et de subir directement un vote de la majorité. Cette occasion se présentera, soit pour le vote définitif sur la loi des conseils généraux, soit sur les questions financières et militaires, soit, enfin, sur la politique intérieure. J'ai tout lieu de croire que la majorité des 430 ne reculera pas devant une menace de démission de M. Thiers; elle est très fatiguée des exigences de son gouvernement personnel, très-irritée de ses affinités de plus en plus exclusives avec la gauche, très-inquiétée de toutes les facilités laissées à la propagande démagogique dans les départements. Comme il n'y a aucun espoir que M. Thiers veuille changer de politique, la majorité sera bien obligée de prendre le parti de changer M. Thiers, pour épargner au pays de nouvelles et peut-être encore de plus effroyables catastrophes. Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir éclater à Versailles une crise très-grave, même avant les vacances de l'Assemblée.

Les élections pour les conseils généraux s'annoncent fort mal. Le parti radical, d'un côté, le parti bonapartiste, de l'autre, vont ouvrir une campagne en règle sur tous les points de la France. Le parti radical, surtout, est formidablement organisé. Partout, il a des journaux actifs et influents. Partout, il forme dès à présent des comités en vue de la lutte prochaine. Il y a non-seulement un comité radical dans chaque canton; mais chaque commune, ou peu s'en faut, a son petit comité correspondant avec le comité cantonal. C'est une vaste ligue qui embrasse la France entière. Si le parti de l'ordre n'imite pas son organisation, s'il ne se constitue pas, lui aussi, d'une manière très complète, et très-puissante, les élections départementales vont être pour lui l'occasion d'un immense désastre.

Il a été souvent dit que Rome n'était l'œuvre ni des Romains ni de l'Italie, mais bien de la catholicité entière. Le correspondant romain du *Journal des Débats* est forcé, malgré lui, de faire des aveux qui confirment ce caractère particulier de la capitale des catholiques. On lit, ce matin dans ce journal : « Dans cette Rome papale qui, depuis des siècles reçoit l'aumône de la catholicité, chaque nation, chaque état a un bien qui lui est propre et auquel personne ne peut légalement toucher. Ici, c'est la France qui a fondé de ses deniers un monastère ou un séminaire; là, c'est l'Espagne qui a bâti un hôpital; plus loin, c'est le Portugal qui a bâti une église, un presbytère; c'est l'Autriche, c'est la Bavière, c'est la Belgique, c'est l'Angleterre, c'est la Prusse même, qui ont dans un quartier ou dans un autre des établissements pieux.

» Le ministère italien ignorait une partie de ces choses; il disposa du plus grand nombre des établissements dont je viens de parler, mais quand vint le moment de l'expropriation, les représentants des puissances s'interposèrent, chacun en ce qui le concernait, et dirent au ministère : « Pardon, vous ne pouvez vous emparer de tel couvent, parce qu'il appartient à ma nation, qui l'a payé et entretenu; en voici la preuve écrite, voici les parchemins, les titres qui le certifient. » Le gouvernement eut d'abord l'idée de passer outre; il s'arrêta devant les embarras que lui aurait créés un acte arbitraire d'autorité; mais il paraît qu'il ne sait maintenant où loger ses services publics et que, ne pouvant exproprier un nombre suffisant de monastères pour en faire des ministères, il songe à bâtir. »

Le même correspondant *des Débats* fait un autre récit curieux relatif au mécontentement produit parmi les Romains, par les charges que leur impose l'installation de l'unitarisme italien :

« Ce changement, cela est naturel, ne s'est pas opéré sans léser beaucoup d'intérêts, sans provoquer de mécontentements.

» Le commerce romain, par exemple, qui florissait en vendant au flot d'étrangers, de catholiques que les fonctions solennelles de l'Église attiraient périodiquement ici, des objets de sainteté et tout ce qui s'y rattache, est en ce moment très-compromis; d'autre part, nombre de familles que les prêtres faisaient vivre, sont absolument désorientées; ajoutez à cela les passions *religieuses* excitées par le parti noir et par les journaux rouges, les impôts innombrables, les lois dures au début, celles de la conscription entre autres apportées à Rome avec la capitale, la disparition de l'or et de l'argent, l'envahissement du papier-monnaie, etc., etc., et vous comprendrez que la situation ne soit pas sans nuages. »

P. S. — Hier, pendant que M. Lambrecht était à la tribune, M. Thiers discutait vivement au pied de la tribune avec une vingtaine de députés, et notam-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 5 AOUT 1871

25

URSULE MIROUET

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

(Suite)

Cette authentique reddition de compte avait été recommandée par le juge de paix, qui redoutait les effets de la mort du docteur Minoret, et qui, malheureusement, avait raison. Le lendemain de l'acceptation du compte de tutelle, qui rendait Ursule riche de dix mille six cents francs et de quatorze cents francs de rente, le vieillard fut pris d'une faiblesse qui le contraignit à garder le lit. Malgré la discrétion qui enveloppait la maison du docteur, le bruit de sa mort se répandit en ville, où les héritiers coururent par les rues comme les grains d'un chapelet dont le fil est rompu. Massin, qui vint savoir les nouvelles, apprit d'Ursule elle-même que le bonhomme était au lit. Malheureusement, le médecin de Nemours avait déclaré que le moment où Minoret s'aliterait serait celui de sa mort. Dès lors, malgré le froid, les héritiers stationnèrent dans les rues, sur la place ou sur le pas de leur porte, occupés à causer de cet événement attendu depuis si longtemps, et à épier le moment où le curé porterait au vieux docteur les sacrements dans l'appareil en usage dans les villes de province. Aussi, quand, deux jours après, l'abbé Chaperon, accompagné de son vicaire et des enfants de chœur, précédé du sacristain portant la croix, traversa la Grand'-Rue, les héritiers se joignirent-ils à lui pour occuper la maison, empêcher toute soustraction et jeter leurs mains avides sur les trésors présumés... Lorsque le docteur aperçut, à travers le clergé, ses héritiers agenouillés qui, loin de prier, l'observaient par des regards aussi vifs que les lueurs des cierges, il ne put retenir un malicieux sourire. Le curé se retourna, les vit et dit assez lentement les prières. Le maître de poste, le premier, quitta sa gênante posture; sa femme le suivit; Massin craignit que Zélie et son mari ne missent la main sur quelque bagatelle; il les rejoignit au salon, et bientôt tous les héritiers s'y trouvèrent réunis.

— Il est trop honnête homme pour voler l'extrême-onction, dit Crémière, ainsi nous voilà bien tranquilles.

[illegible] vingt mille francs de rente, répondit madame Massin.

— [illegible], dit Zélie, que depuis trois ans il ne *plaçait* plus; il *aimait* à thésauriser.

— Le trésor est sans doute sa cave, disait Massin à Crémière.

— Pourvu que nous trouvions quelque chose, dit Minoret-Levrault.

— Mais, après ses déclarations au bal, s'écria madame Massin, il n'y a plus de doute.

— En tout cas, dit Crémière, comment ferons-nous? partagerons-nous? liciterons-nous? ou distribuerons-nous par lots? car enfin nous sommes tous majeurs.

Une discussion, qui s'envenima promptement, s'éleva sur la manière de procéder. Au bout d'une demi-heure, un bruit de voix confus, sur lequel se détachait l'organe criard de Zélie, retentissait dans la cour et jusque dans la rue.

Ce tapage parvint aux oreilles du docteur, qui entendit ces mots :

— Mais la maison, la maison vaut trente mille francs! Je la prends, moi, pour trente mille francs! criés ou plutôt beuglés par Crémière.

— Eh bien, nous la payerons ce qu'elle vaudra, répondit aigrement Zélie.

— Monsieur le curé, dit le vieillard à l'abbé Chaperon, qui demeura auprès de son ami après l'avoir administré, faites que je demeure en paix. Mes héritiers, comme ceux du cardinal Ximénès, sont [illegible] mort, et je n'ai pas de singe pour me rétablir. Allez leur signifier que je ne veux personne chez moi.

Le curé et le médecin descendirent, répétèrent l'ordre du moribond, et, dans un accès d'indignation, y ajoutèrent de vives paroles pleines de blâme.

— Madame Bougival, dit le médecin, fermez la grille et ne laissez entrer personne; il semble qu'on ne puisse pas mourir tranquille. Vous préparerez un cataplasme de farine de moutarde, afin d'appliquer des sinapismes aux pieds de monsieur.

— Votre oncle n'est pas mort, et il peut vivre encore longtemps, disait l'abbé Chaperon en congédiant les héritiers venus avec leurs enfants. Il réclame le plus profond silence et ne veut que sa pupille auprès de lui. Quelle différence entre la conduite de cette jeune fille et la vôtre !

— Vieux cafard ! s'écria Crémière. Je vais faire sentinelle. Il est bien possible qu'il se machine quelque chose contre nos intérêts.

Le maître de poste avait déjà disparu dans le jardin, avec l'intention de veiller son oncle en compagnie d'Ursule et de se faire admettre dans la maison comme un aide. Il revint à pas de loup, sans que ses bottes fissent le moindre bruit; car il y avait des tapis dans le corridor et sur les marches de l'escalier. Il put alors arriver jusqu'à la porte de la chambre de son oncle sans être entendu. Le curé; le médecin étaient partis; la Bougival préparait le sinapisme.

— Sommes-nous bien seuls ? dit le vieillard à sa pupille.

Ursule se haussa sur la pointe des pieds pour voir dans la cour.

— Oui, dit-elle, M. le curé a tiré la grille lui-même en s'en allant.

— Mon enfant aimée, dit le mourant, mes heures, mes minutes mêmes sont comptées. Je n'ai pas été médecin pour rien : le sinapisme du docteur ne me fera pas aller jusqu'à ce soir. Ne pleure pas, Ursule, dit-il en se voyant interrompu par les pleurs de sa filleule, mais écoute-moi bien : il s'agit d'épouser Savinien. Aussitôt que la Bougival sera montée avec le sinapisme, descends au pavillon chinois, et voici la clef; soulève le marbre du buffet de Boule, et dessous tu trouveras une lettre cachetée à ton adresse : prends-la, reviens me la montrer, car je ne mourrai tranquille qu'en te la voyant entre les mains. Quand je serai mort, tu ne le diras pas sur-le-champ; tu feras venir monsieur de Portenduère; vous lirez la lettre ensemble, et tu jures en son nom et au tien d'exécuter mes dernières volontés. Quand il m'aura obéi, vous annoncerez ma mort, et la comédie des héritiers commencera. Dieu veuille que ces monstres ne te maltraitent pas !

— Oui, mon parrain.

Le maître de poste n'écouta point le reste de la scène, il détala sur la pointe des pieds, [illegible]